



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
Service agriculture forêt
Unité forêt chasse

Montpellier, le **07 MAI 2018**

Affaire suivie par : M. Matthias DAEDEN / Mme Virginie DELORT
Mail : matthias.daeden@herault.gouv.fr / virginie.delort@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 53 / 04 34 46 60 40

Votre réf : 34.18.011

Commune de BAILLARGUES
A l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place du 14 juillet – BP 81
34 671 BAILLARGUES Cedex

Objet : Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation de défrichement – Visite de reconnaissance de l'état boisé

COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 01 mars 2018 à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 04 ha 18 a 93 ca de bois sur les parcelles n° AW0078, AW0079, AW0086 et AW0185 sises sur le territoire de la commune de BAILLARGUES.

Après examen des pièces complémentaires, votre dossier enregistré sous le n° 34.18.011, s'avère complet à la date du 20 avril 2018.

Je vous invite à assister à la reconnaissance de la situation et de l'état boisé des terrains ou à vous y faire représenter conformément aux termes de l'article R.341-5 du Code forestier. Le rendez-vous est fixé au mercredi 23 mai 2018 à 09h30 devant la mairie de BAILLARGUES.

Conformément à l'article R.341-4 du Code forestier, je vous informe que le délai d'instruction est porté à 7 mois, soit au 20 novembre 2018, compte tenu des délais liés aux procédures administratives du dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation,


Myriam RAUD

Copie : STU